

qui permettent de transporter du Midi vers le Nord de la France, non-seulement les vins mais encore tous ces produits de table, toutes ces primeurs que nous ne pouvons avoir sous notre froid climat.

Les chemins de fer sont venus compléter l'œuvre de Turgot, en établissant le seul libre échange désirable entre toutes les provinces d'une même nation.

Mais à côté de ces considérations, il en est d'autres, d'un ordre plus élevé qui devraient empêcher les habitants du Midi de se faire les champions des doctrines et des intérêts anglais.

Ne sommes-nous pas les méridionaux et nous les enfants d'une même patrie? Ne sommes-nous pas unis par une longue communauté de sentiments patriotiques? devons-nous être indifférents les uns aux autres?

Les habitants du midi trouvent dans les produits si variés de leur sol une nourriture agréable et peu coûteuse; grâce à la douceur de leur climat, les vêtements chauds sont presque un objet de luxe et l'aisance règne généralement dans les diverses classes de la société.

Dans nos contrées du Nord, les hivers longs et rigoureux exigent pour les travailleurs une nourriture substantielle, des vêtements abritant contre le froid, des habitations bien closes et chauffées à l'aide du combustible, et les ressources nécessaires pour satisfaire à ces besoins de premier ordre, l'ouvrier les demande à un travail opiniâtre.

Que les habitants du midi réfléchissent à toutes ces considérations, et ils verront qu'ils font une mauvaise action en s'alliant aux Anglais contre nous.

Du reste, nous sommes convaincus que la réalisation de nos demandes ne faisait qu'augmenter la richesse du midi de la France; plus nous prospérons, plus les produits du midi trouveraient un écoulement abondant dans nos populations et les exportations si faibles de leurs vins ne pourraient éprouver aucun amoindrissement.

Je ne saurais trop le répéter, nous ne demandons pas le retour à la prohibition, nous ne demandons pas la suppression des relations commerciales avec les peuples voisins, nous ne demandons que des tarifs suffisamment protecteurs pour compenser les avantages de tous genres dont jouissent les nations concurrentes.

C'est, du reste, ce que l'on nous avait promis en 1860, lors de la conclusion du traité et c'est ce qu'on n'a point tenu par suite des erreurs les plus fausses sur nos conditions de travail.

Je vais vous donner une preuve de ce que j'avance et c'est par là que je terminerai ce discours.

Dans l'audience que M. Rouher nous accorda dans le mois de janvier 1860, après la publication de la lettre impériale, nous entendîmes sortir de la bouche du ministre ces paroles caractéristiques:

Pourquoi ne feriez-vous pas ce que fait le Belgique? Vous n'en êtes séparés que par une ligne idéale!

Depuis dix ans que ces paroles ont été prononcées, j'ai beaucoup médité sur leur portée et j'ajoute qu'il n'est pas possible d'accuser une plus profonde ignorance des hommes et des choses que ne l'a fait le ministre d'alors en prononçant ces quelques paroles.

Je voudrais que M. Rouher nous fit l'honneur d'une visite, je le conduirais à l'extrême frontière, et, m'arrêtant devant ce mince fil d'eau qui fait la séparation des deux pays, je lui montrerais sur le territoire belge trois maisons d'ouvriers, ayant chacune une parcelle de terrain et je lui prouverais que ces trois maisons paient neuf francs d'impôt; je lui montrerais sur le territoire français trois maisons d'ouvriers, dans des conditions identiques, et je lui prouverais que les trois maisons paient plus de trente francs de contributions.

Voilà la ligne idéale entrée la France et la Belgique!

Je mettrai sous les yeux de M. Rouher les feuilles de contributions d'une filature de lin de 3500 broches et je lui prouverais que cette filature paie 200 fr. de contributions alors qu'à Gand une filature de lin de 13,000 broches ne paie que 1100 fr. Si de la filature je passais au tissage, je prouverais encore que là où le fabricant de toiles d'Halluin paie 800 fr., le fabricant de Courtrai ne paie que 80 fr.

Mais si de ces faits particuliers je passe aux faits généraux, je trouve que le Belgique paie une moyenne de 25 fr. par tête, tandis que le Français paie 60 fr., et encore je ne compte ni les octrois, ni les impôts communaux et départementaux.

Telle est la moyenne des impôts dans les deux pays, et cependant la moyenne des ressources des deux pays n'est pas égale; des neuf provinces de la Belgique, sept sont très-ricches et figureraient dans les dix premiers numéros, si on les faisait concourir avec les départements français. Le Belgique, pays de plaines, à une agriculture perfectionnée, des mines de houille, de fer, des carrières et avec cela toutes les industries connues.

En France, nous avons beaucoup de départements peu favorisés et si la moyenne de l'impôt est de 60 fr. par tête, on peut dire que dans le département du Nord, elle dépasse 80 fr.; c'est donc une différence de 20 à 60 fr. par tête et quand on considère que cette différence établit pour la ville de Lille une charge supplémentaire de plus de sept millions, on a le droit de demander à M. Rouher ce que devient sa ligne idéale.

Là où la nature n'a établi aucune démarcation physique, les hommes ont élevé une haute barrière par les différences des institutions politiques.

En Belgique, il n'existe aucune préoccupation extérieure, aucune compétition dynastique, et depuis 40 ans, les députés du pouvoir n'ont d'autre pensée, d'autre but que de développer la richesse publique.

C'est l'Etat qui a fait le principal réseau de chemins de fer et au lieu d'en retirer de 18 à 20 pour cent, comme plusieurs compagnies françaises, il a réduit les tarifs tellement bas qu'on peut traverser la Belgique pour le même prix qu'on paie pour aller de Lille à Douai. Et encore fait-on de nouvelles diminutions quand il s'agit de marchandises devant être exportées hors du pays.

La bourgeoisie industrielle domine dans le gouvernement belge, et nous l'avons vue dans toutes ses négociations pour les traités défendre les tarifs avec une grande habileté, alors que nous, industriels français, étions systématiquement écartés de ces conférences, où pourtant nos fortunes étaient en jeu.

Ce qui établit surtout une grande différence dans les conditions de travail, ce sont les charges militaires si différentes dans les deux pays.

En Belgique, le conscrit entre au service à dix-neuf ans; il reste deux ans sous les drapeaux, et revient ensuite dans sa famille pour ne faire chaque année que quelques mois d'exercices. Ce conscrit ne perd jamais de vue ni son clocher, ni sa profession; il y revient toujours. Il n'en est pas de même du soldat français qui s'éloigne du foyer domestique lorsqu'il a plus de vingt ans; son absence dure au moins cinq ans, et quand il revient il a contracté d'autres habitudes; la rude discipline des ateliers, les durs travaux des champs l'effraient et il le cherche des emplois dans les chemins de fer, dans la police, dans la douane, enfin de continuer ses habitudes de flâneur. En tous cas, il a cessé d'être un ouvrier habile, et il redonne un apprenti.

La conscription militaire en France nuit aussi au développement de la population, et tandis qu'en Belgique, malgré des émigrations considérables vers la France, la population suit toujours une progression rapide; en France, la progression reste insignifiante, et insuffisante parce que les bras manquent dans toutes les campagnes.

Nos soldats ne peuvent se marier qu'à près vingt-sept ans et l'on sait qu'à cet âge déjà l'homme se décide difficilement à contracter les liens du mariage.

Nous avons parmi nous la preuve irrécusable de l'influence du service militaire sur le développement de la population. Examinons cette colonie belge qui habite Lille, Roubaix et Tourcoing. Cette colonie n'est astreinte à aucun service militaire; les jeunes gens se marient dès l'âge de vingt ans et cette population augmente dans une proportion incroyablement si on la compare à la population française qui vit à côté et dans d'autres conditions.

Avec tous ces faits, vous voyez, messieurs, que nous sommes loin de la ligne idéale de M. Rouher.

J'ajouterai une dernière considération pour achever ce parallèle entre la Belgique et la France, et je le puisera dans l'état social de l'ouvrier des deux pays.

En Belgique, l'ouvrier est un homme, un esclave; aucune loi particulière ne le protège; il n'a point de loi sur le travail des enfants dans les manufactures, point de loi sur la limitation des heures de travail; l'ouvrier, dès son jeune âge, est voué à un travail incessant et sans limites; sa mise est négligée; son teint accuse une nourriture insuffisante, et il n'y a rien de plus triste que de voir, à leur sortie des ateliers, ces longues files de malheureux dont le salaire est bien inférieur à celui qu'obtiennent les ouvriers français.

Nos ouvriers, à nous, sont nos égaux; le suffrage universel introduit en France depuis 21 ans les appelle à prendre part à tous les actes de la vie publique, et cette participation à la vie publique a relevé leur dignité morale; autant qu'ils peuvent, ils portent une tenue qui annonce le respect de soi-même; ils se recherchent dans leurs habitations un confortable bien légitime, et ces satisfactions, ils ne peuvent les obtenir que par un salaire rémunérateur.

Pour moi, messieurs, plus je médite sur les conditions du travail qui nous sont faites comparativement avec la Belgique, plus je dis que la lutte est impossible avec un tarif insuffisant.

Je trouve, messieurs, ce discours malheureusement trop étendu, et je conclus par ces paroles:

L'Empereur, par l'article 10 du dernier sénatus-consulte, a rendu à la nation le droit de participer aux traités de commerce; pour que ce sénatus-consulte ne soit pas un vain mot, pour que le pays retrouve sa liberté d'action, il faut que les traités de commerce soient dénoncés. (Applaudissements prolongés.)

Je suis même d'avis qu'il ne faut plus faire de traités de commerce, car, ainsi que le disait M. Guizot en 1842, les traités de commerce ont un vice radical c'est d'aliéner la liberté des parties contractantes.

J'ajouterais qu'il y a une autre raison, c'est que dans tous les traités il y a une dupe et un trépan.

Je demande donc la dénonciation et la suppression des traités de commerce, et, avec la Chambre de commerce de Rouen, je demande la formation d'un code douanier établissant des droits suffisamment protecteurs pour nos industries. (Applaudissements prolongés dans toutes les parties de la salle. — L'orateur reçoit les félicitations des membres du bureau.)

On nous demande l'insertion de la pétition suivante qui se signe en ce moment:

« A Monsieur le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'honneur.

» Monsieur le Maire,

» Nous, venons au nom de tous les habitants de la ville, demander que l'administration veuille bien reconnaître la rue Impériale qui est enregistrée depuis dix ans et maintenant achevée. Les propriétaires de ladite rue en ont déjà fait l'affaire en s'engageant à faire la rue suivant les conditions imposées par la ville.

» Cette rue qui est de dix mètres de largeur et qui n'a que trois cents mètres de longueur, possède déjà trente à quarante maisons d'habitation.

» La rue de l'ouest, à cause de sa forte rampe, et de l'incommodité résultant des nombreux arrivages de la gare, devient d'un accès de plus en plus difficile, par conséquent, l'ouverture de la rue Impériale deviendrait d'une grande utilité.

» Dans l'espoir que cette demande sera prise en considération,

» Veuillez agréer, les sincères salutations de vos très humbles serviteurs. »

La commission nommée dans le dernier meeting ouvrier pour rédiger le rapport sur la situation de l'industrie prie de nouveau MM. les industriels de vouloir bien faire parvenir à son secrétaire M. Ch. Junker, rue de la promenade 52, tous les renseignements qui peuvent faciliter la tâche qu'on lui a confiée.

La commission présentera son rapport dans une nouvelle réunion qui aura lieu probablement le dimanche 21 novembre.

Pour toute la chronique locale: J. RENOUX

Affaire Troppmann

A mesure qu'approche le moment où il devra rendre compte de ses forfaits devant la justice, Troppmann perd de son assurance. Il emploie tous ses efforts pour retarder sa comparution devant la cour d'assises. C'est ainsi que, tout récemment, comme nous l'avons dit, il a fait de prétendus aveux, espérant qu'on le conduirait en Alsace où il espère s'évader, soit en se précipitant par la portière du wagon pendant la marche du train, soit en échappant des mains des agents au milieu des forêts qui avoisinent Soultz et Guebwiller. Moyens impraticables s'il en fut! Quand, il y a deux jours, M. Douet-d'Arce lui a notifié l'acte de renvoi de son affaire devant la chambre des mises en accusation, l'assassin de Pantin a complètement perdu la tête.

Il s'est mis immédiatement à chercher un moyen d'arrêter la marche trop rapide de la justice, et, hier matin — M. Claude l'ayant fait prévenir qu'il ne serait transféré en Alsace que lorsque le corps de Jean Kinck serait retrouvé, et pour y subir les formalités de la confrontation. — Troppmann a adressé au chef de la police de sûreté un plan des lieux parcourus par lui en compagnie de Kinck père, sur lequel il indique, d'une façon précise, l'endroit où le cadavre serait enfoui.

Troppmann prétend qu'après avoir pris un verre de bière avec Jean Kinck au cabaret du Cheval Blanc, il l'a emmené à pied au château d'Oswiller, en l'entretenant d'un projet d'émission de fausse monnaie qui devait faire leur fortune à tous deux.

Arrivé au dessous d'un village que l'assassin désigne sur son plan du nom de Herenfluch, il aurait frappé Jean Kinck sous un gros arbre au pied duquel il dit l'avoir ensuite enterré. Cet arbre est situé au bord d'une forêt, et à quelques pas d'un précipice où il eût semblé plus simple de pousser Kinck père pour se débarrasser de lui.

Bien que ces révélations paraissent absolument invraisemblables, la préfecture va faire faire de nouvelles recherches d'après les indications du plan en question.

En tous cas, ces recherches n'entraveront en rien la marche de cette affaire criminelle, dont le public attend si impatiemment le dénouement, et qui passera certainement devant les assises pendant la dernière quinzaine de ce mois.

Hippolyte Nazet.

— Un phrénologue distingué, M. Franklin Berger, vient de publier un travail des plus intéressants sur Troppmann, étudié d'après le système de Gall.

Il résulte de l'étude de M. Berger que, quoique la constitution organique de Troppmann soit pour beaucoup dans l'exécution de ce forfait, elle n'en est pas la cause unique.

On trouve dans le crâne l'organe de la philogéniture, amour des enfants, très développé; il n'a pu être étouffé que par la soif de l'or. Voici quelques autres réflexions du docteur:

Affectivité. — Qui nous fait simer le prochain, entièrement effacé.

Combativité. — Amour de la lutte, courage, faculté fatale ici, parce qu'elle domine le cerveau.

Séductivité. — La ruse qui dissimule à propos et même tout à ses fins, énorme.

Acquisivité. — L'amour de posséder, instinct cupide extrême saillant.

Constructivité. — Adresse spéciale pour les arts mécaniques, assez développée.

Alimentivité. — Organe egoïste qui commande l'appétit, énorme et ayant fortifié celui d'acquisivité.

Biophilie. — Amour de la vie, augmenté de l'alimentivité, assez prononcé.

FAITS DIVERS

— Un terrible accident vient d'arriver sur le Saint-Maurice, affluent du Saint-Laurand, en face de la ville des Trois-Rivières, à un mille au-dessus de Mackinac (Canada), où existe un tourbillon dangereux de igné sous le nom de pointe à Châteaueu.

Le 11 septembre, un bateau plat, parti de Pile avec trente-huit passagers, se disposait à traverser le Saint-Maurice à la hauteur de Pointe-à-Châteaueu, malgré l'avis des passagers.

Un instant après, l'embarcation, entraînée par le courant, était portée au centre du tourbillon où elle se mit à tourner sur elle-même, présentant, tantôt le dessus tantôt le dessous à la surface de l'eau.

Un passager nommé Boyce et un garçon de quinze ans, avaient réussi à mettre à flot un petit canot, grâce auquel ils atteignirent le rivage non sans que le canot fût à moitié disloqué.

A peine à terre, le passager courut chercher des secours.

Le bateau s'échoua sur un banc de sable, dans lequel son mat était enfoncé profondément. Vingt-six des naufragés se réfugièrent sur cette épave.

Du nombre était Boyce père, qui, apercevant son fils sur le rivage, lui fit signe de venir à leur secours avec le canot. Ce canot avait été tout disloqué; de plus, il était moitié rempli d'eau. Cependant le courageux enfant n'hésita pas; il poussa bravement jusqu'aux naufragés, recueillit son père et le pilote; mais ce dernier fit un brusque mouvement qui fit chavirer l'embarcation. Boyce, père et fils, furent de nouveau saisis par le courant et entraînés par le tourbillon, où ils furent engloutis définitivement. Quant au pilote, il eut la chance de se sauver à la nage.

Plus tard, arrivèrent de Mackinac deux fortes barques, qui opérèrent heureusement le sauvetage de ceux qui avaient eu la force de rester cramponnés à l'embarcation échouée.

— L'Exposition internationale d'Amsterdam, à la suite de laquelle M. Menier a obtenu un des grands diplômes d'honneur, vient de mettre de nouveau en relief la grandeur et l'importance des établissements qu'il a organisés (plantation de cacao et production de sucre cristallisé) dans le seul but de faire de sa fabrication de Chocolat une industrie hors ligne.

On connaissait déjà la belle Usine de Noisiel par la description que M. Turgan en a faite dans son ouvrage, les Grandes Usines de France, mais ce qui a été surtout remarqué à l'Exposition d'Amsterdam, ce sont les produits de la magnifique Etablissement agricole au Nicaragua appelé VALLE-MENIER. — C'est de là que la fabrique de Noisiel commence à retirer une quantité de cacao exceptionnelle, dont le mélange avec les autres espèces, améliore notablement le Chocolat. — On aura une idée des ressources de cette plantation par la citation suivante, du livre sur le Nicaragua, par M. Félix Belly, écrivain qui a séjourné cinq ans, dans l'Amérique-Centrale: « Quelques années ont suffi pour faire du Valle-Menier la seule hacienda de plus de 300.000 cacaoyers bâtis et irrigués sur un plan régulier, véritable parc tropical, pouvant constituer le noyau d'une colonie française, dont la prospérité ne pourrait être que profitable à la mère-patrie. »

— Le comte Potocki, ministre de l'agriculture en Autriche, se rendait en Russie pour y visiter des parents; à la frontière, un gendarme, après avoir lu le passeport du comte, déclara d'un air entendu que la pièce était fautive, qu'un ministre ne voyagerait pas habillé en bourgeois et sans porter de décorations, ce qui était le fait de M. Potocki. Traité d'imbécile par le comte, le représentant de l'autorité, appelant à l'aide deux de ses collègues qui furent de son avis, empoigna le ministre et l'entraîna vers la prison, lorsqu'un inspecteur des douanes vint à passer, reconnut le comte et le fit relâcher.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

7 novembre. — Descamps Charles, 19 ans, domestique, et Vandebroucke Pharaïde, 20 ans, femme de chambre — Hellemaus Pierre, 31 ans, maçon, et Verpelet Marie, 27 ans, journalière. — Demont Hubert, 27 ans, fleur, et Remy Adèle, 25 ans, rattachée. — Vermeersch Charles, 52 ans, chauffeur, et Delarivière Sabine, 47 ans, ménagère. — Dervaux Joseph, 29 ans, tisserand et Gouvé Sophie, 28 ans, bobineuse. — Braugers Léon, 24 ans, charbon, et Desmit Louise, 21 ans, tisserande. — Brassart Henri, 26 ans, mécanicien, et Lemaire Marie, 32 ans, couturière. — Dupire Victor, 31 ans, ourdisseur, et Delcambre Elise, 30 ans, tisserande. — Toulet Léon, 21 ans, ébéniste, et Calbert Thérèse, 19 ans, couturière. — Parton Joseph, 28 ans, contre-maître de tissage, et Carète Rosalie, 25 ans, cuisinière. — Carpreau Edouard, 28 ans, couvreur, et Dheyger Joséphine, 28 ans, couturière. — Bossut Constant, 40 ans, horloger, et Delchambre Clarence, 41 ans, modiste. — De Gufroy Constantin, 34 ans, menuisier, et Delsalle Marceline, 47 ans, ménagère. — Peeters Pierre, 21 ans, ajusteur, et Vandergoten Marie, 23 ans, ménagère. — Follée Jean, 37 ans, journalier, et Viaubled Clémence, 45 ans, journalière. — Lanssens Jean, 21 ans, menuisier, et Vandenberghe Marie,

19 ans journalière. Dobbels Jean, 24 ans, tisserand, et Demseure Pelagie, 24 ans, journalière. — Leclercq Henri, 24 ans, marchand de déchets, et Foyeau Félicie, 23 ans, profession. — Lesage Henri, 23 ans, journalier, et Desmarcheur Camille, 24 ans, bobineuse. — Sy Alfred, 24 ans, sans profession, et Mazure Léonide, 25 ans, sans profession. — Dekyvere Victor, 21 ans, cordonnier, et Crupeloudt Léonie, 20 ans, journalière. — Dhondt Pierre, 24 ans, tisserand, et Bockstuyt Stéphanie, 20 ans, tisserande. — Liagre Henri, 20 ans, tisserand, et Kaimpe Elise, 21 ans, tisserande. — Vanpeutje Jean, 57 ans, marchand épicer, et Matthy, Justine, 40 ans, journalière. — Duquenne Henri, 34 ans, fleur, et Leclercq Adeline, 47 ans, ménagère. — Delabarre Louis, tisserand, et Tiersache Marie, tisserande. — Delcroix Pierre, 30 ans, apprêteur, et Darnest Colette, 30 ans, servante. — Toulemonde Napoléon, 34 ans, fleur, et Druenne Hortense, 26 ans, rattachée. — Delerue Joseph, 21 ans, tisserand, et Botel Léocadie, 24 ans, tisserande. — Quenct Adolphe, 30 ans, employé au chemin de fer, et Biouquet Flore, 26 ans, sans profession. — Fort Jean, négociant, et Cluzeau Eugénie, sans profession. — Beules Pierre, 26 ans, tisserand, et De Baté Sidonie, 22 ans, journalière.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 14 Novembre.

La servante ou le meurtrier du val Suzon, drame en 6 actes.
La Roubaissienne, chantée par Mme J. Châtillon.
Julie, pièce en 3 actes.
On commencera à six heures 1/4.

Lundi 15 Novembre.

La poudre aux yeux, comédie en deux actes.
Je dîne chez ma mère, comédie en un acte.
La corde sensible, comédie-vaudeville en un acte.
Les amendes de Thimothée, comédie en un acte.
On commencera à six heures 1/2.

Théâtre Populaire.

Dimanche 14 Novembre.

Représentation extraordinaire.
La belle Gabrielle ou les amours de Henri IV, grand drame en neuf tableaux.
Une femme qui se grise, vaudeville en un acte.
On commencera à six heures.

Lundi 15 Novembre.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Joseph COUVREUR.
Le gamin de Paris, vaudeville en 2 actes.
La dernière nuit d'André Chénier, monologue en un acte et en vers. Grand intermède.
On ne passe pas, vaudeville en un acte.
La consigne est de rouler, vaudeville en un acte.
On commencera à six heures 3/4.

AVIS

Les bureaux de M. DUPIRE, architecte, sont transférés rue d'Inkermann, 77.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste

Rue de l'Hospice, 40, Roubaix

Noireux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours Consultations gratuites de midi à deux heures.
M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

M. Dertelle,

Honnête et droit, ancien notaire rue d'Inkermann, 65

Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales — Rédaction de tous actes et contrats — Représentation devant le Tribunal de commerce et la justice de paix. 9286

ANNONCES

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

VILLE DE ROUBAIX, rue de Lannoy, 65.

MAISON

à étage, nouvellement construite

A vendre.

L'an 1869, le jeudi 18 Novembre, 3 heures de relevé, en l'étude et par le ministère de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy (pour plus de détails voir les affiches.) 9378